

### **Protocole pour la demande de centre de développement**

1. Le formulaire de demande sera disponible de Racquetball Canada et affiché sur le site web de RC tous les ans, au plus tard le **15 septembre**;
2. Les demandes de subvention doivent être reçues par Racquetball Canada tous les ans, au plus tard à minuit le **15 octobre**, heure normale du Pacifique;
3. Un comité de sélection sera constitué et les récipiendaires retenus seront informés de leur demande au plus tard le **31 octobre** annuellement ;
4. Le premier versement accordé sera versé au plus tard le **15 novembre** annuellement, et le deuxième versement sera payé après le Championnat canadien junior, après confirmation de la satisfaction de tous les critères;
5. Les centres de développement approuvés doivent organiser au minimum une (1) séance d'entraînement par semaine.

### **Critère de centre de développement**

Tous les centres doivent avoir au moins trois (3) athlètes, **dont au moins une (1) femme**, ou au moins six (6) athlètes du même sexe.

### **Niveaux de financement pour le premier versement**

- Les centres ayant de trois (3) à cinq (5) athlètes, dont au moins une (1) femme, recevront un financement de base de 300,00 \$.
- Les centres ayant six (6) athlètes ou plus, dont au moins une (1) femme, recevront un financement de base de 500,00 \$.
- Les centres ayant six (6) athlètes ou plus du même sexe recevront un financement de base de 350,00 \$.
- L'entraîneur-en-chef doit être un membre en bonne et due forme de Racquetball Canada, détenir au moins sa certification de niveau Introduction à la compétition, et avoir subi une vérification de ses antécédents criminels par l'entremise de *Sterling Backcheck* - [http://sterlingbackcheck.ca/cac\\_ace](http://sterlingbackcheck.ca/cac_ace) - et en avoir fourni une copie à Racquetball Canada.

### **Niveaux de financement et exigences pour le deuxième versement**

1. L'entraîneur en chef du centre de développement junior doit :
  - a) être certifié au niveau Compétition - Introduction, ou plus élevé;
  - b) avoir réussi l'évaluation en ligne de la «Prise de décisions éthiques» (PDÉ), et
  - c) avoir rempli l'évaluation en ligne du niveau Compétition - Introduction.
2. Le centre doit avoir au moins cinq (5) athlètes du même sexe, ou bien au moins trois (3) athlètes dont une (1) femme, qui participent au Championnat canadien junior.

3. Le centre doit soumettre un rapport de fin d'année au plus tard un mois après le Championnat canadien junior.

Une fois que le centre aura satisfait aux exigences ci-dessus, il recevra le deuxième versement de son financement de base, à savoir les sommes disponibles restantes qui seront réparties entre tous les centres de développement admissibles, en fonction du nombre total d'athlètes de tous les centres de développement ayant participé au Championnat canadien junior. (Des exceptions seront faites dans les cas de blessure ou de maladie, dûment documentées par un certificat médical.)

**Formule :**

*Reste du financement pour les centres de développement, divisé par le total du nombre total des athlètes des centres de développement qui ont participé au Championnat canadien junior*  
= **montant de base par athlète.**

*Donc le financement final pour un centre de développement sera :*

*Montant de base par athlète X Nombre d'athlètes de ce centre de développement qui ont participé au Championnat canadien junior.*

**Financement supplémentaire - formation des entraîneurs**

Les centres de développement peuvent recevoir un montant supplémentaire de 100,00 \$ pour la formation des entraîneurs. La demande de financement peut être effectuée après que l'entraîneur ou son adjoint ait participé à un stage reconnu de formation d'entraîneurs et ait donné les détails relatifs audit stage.

**La présente demande doit être soumise à la directrice administrative de Racquetball Canada, par courriel à l'adresse suivante :**

[ed.rbcanda@sportmanitoba.ca](mailto:ed.rbcanda@sportmanitoba.ca)

**ou par la poste à l'adresse suivante :**

**145 Pacific Avenue**

**Winnipeg, MB, R2B 2Z6**

***Si vous envoyez votre demande par la poste, veuillez envoyer un courriel indiquant qu'elle a été postée.***

***Date limite des demandes : le 15 octobre 2016***

**Centre de développement junior  
Formulaire de demande de financement  
2016-2017**

<b>1. Entraîneur en chef - doit être membre en règle de Racquetball Canada</b>
Nom :
Niveau de certification d'entraîneur du PNCE :
Numéro d'entraîneur du PNCE :
Vérification des antécédents criminels effectuée : <b>Oui Non</b>
Entraîneurs adjoints
Nom(s) :
Niveau de certification d'entraîneur du PNCE :
Numéro d'entraîneur du PNCE :
<b>2. Noms de tous les participants à vos programmes :</b>
Hommes : Femmes :
<b>Réservé à l'entraîneur en chef :</b>
<b>3. Faites la liste de toutes les activités de formation professionnelle auxquelles vous avez participé l'an dernier</b> ( <i>ateliers d'entraîneurs, stages autres que ceux de Racquetball Canada</i> )
<b>4. Faites la liste de toutes les activités de formation professionnelle auxquelles vous prévoyez participer en 2016-2017 :</b>
<b>5. Faites la liste de vos plans de mentorat d'entraîneur pour l'année à venir.</b> ( <i>Les entraîneurs de votre centre que vous aidez à s'améliorer.</i> )
<b>6. Formation des entraîneurs.</b> <i>À quelles séances de formation vos entraîneurs ou entraîneurs adjoints prévoient-ils participer?</i>

**7. Donnez une brève description de la manière dont vous utiliserez ce financement, et de comment vous prévoyez soutenir le programme au cours des trois (3) prochaines années.**

**8. L'entraîneur en chef du centre de développement qui fait la demande de subvention doit réussir le module en ligne de Prise de décisions éthiques avant le 31 mars 2017 ou bien l'avoir déjà réussi.**

*(confirmation par courriel à l'attention de la gérante de la haute performance et du développement du sport, à [gpowellthpdirector@gmail.com](mailto:gpowellthpdirector@gmail.com))*